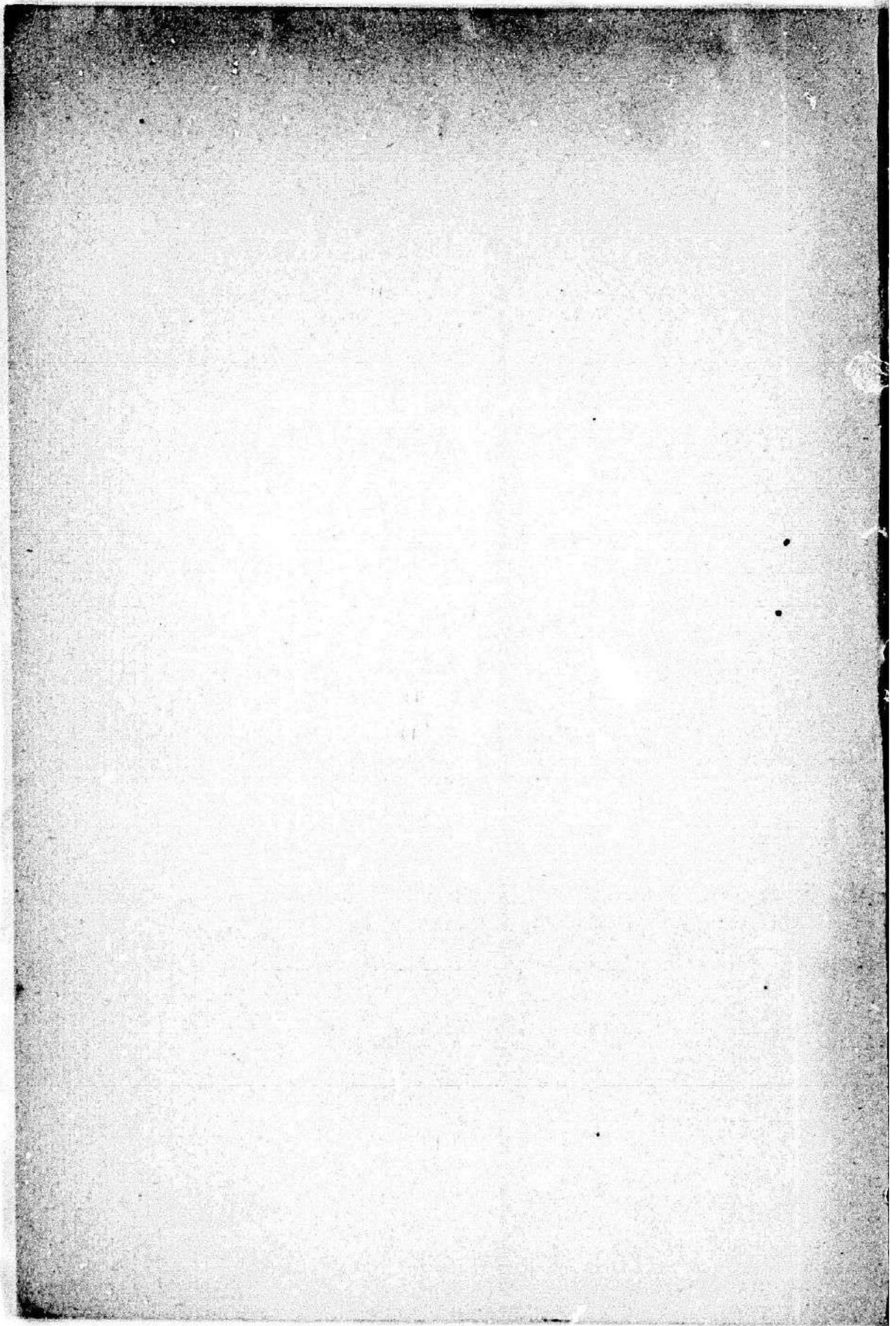
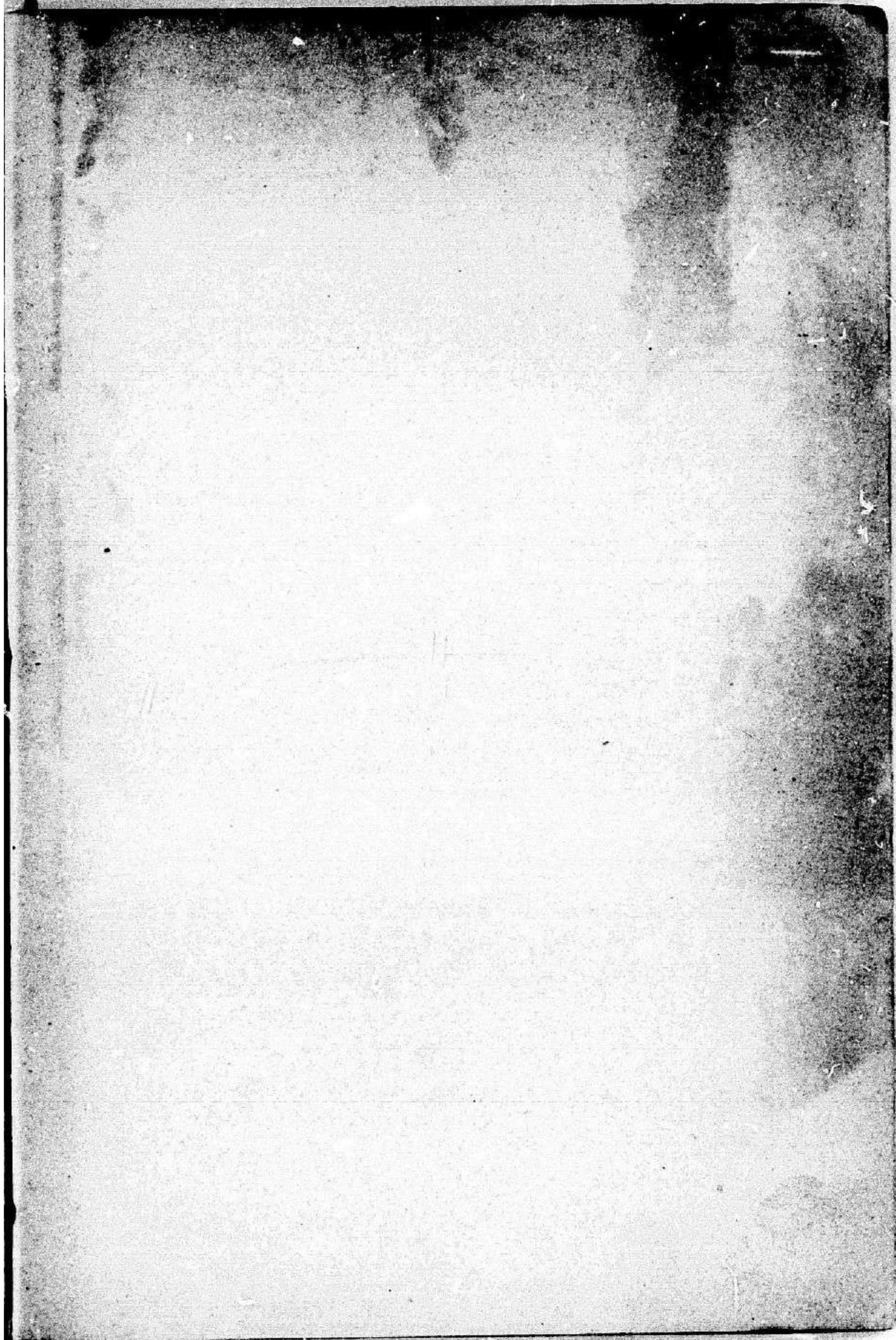


8° O²
1129





SCIENCES POLITIQUES

Revue bimestrielle

Publiée avec la collaboration des professeurs et des anciens élèves
de l'École libre des Sciences politiques



DIX-HUITIÈME ANNÉE

VI. — 15 NOVEMBRE 1905

EXTRAIT

LA VIE POLITIQUE EN EXTRÊME-ORIENT

(1902-1903)

PAR

Maurice GOURANT

1129 FÉLIX ALCAZAR
ANCIENNE LIBRAIRIE
108, BOULEVARD



8299

M. AUGUSTE ARNAUD, Directeur de l'Administration des Monnaies;
 M. A. BOUTY, Député, ancien Président du Conseil des Ministres;
 M. JOSEF RENOUF, de l'Institut, Professeur à la Faculté de Droit de Paris;
 M. BONNET, Maître des requêtes au Conseil d'Etat;
 M. ALBERT SOREL, de l'Académie française;
 M. VANDAL, de l'Académie française;
 M. ENILE BOURGEOIS, Maître de conférences à l'École normale supérieure.
 Directeurs des Groupes de travail,
 Professeurs à l'École libre des Sciences politiques.
 RÉDACTEUR EN CHEF :
 M. ACHILLE VIALATE, Professeur à l'École libre des Sciences politiques.

Les ANNALES DES SCIENCES POLITIQUES (Dix-huitième année, 1903) sont la suite des ANNALES DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES. Elles paraissent tous les deux mois (les 15 janvier, 15 mars, 15 mai, 15 juillet, 15 septembre, 15 novembre), par fascicules grand in-8.

PRIX D'ABONNEMENT

4 ans (du 15 janvier)

Paris.....	18 fr.
Départements et étranger.....	19 fr.
La livraison.....	3 fr. 50

On s'abonne à la librairie **FÉLIX ALCAN**, 108, boulevard Saint-Germain, Paris; chez tous les libraires, et dans les bureaux de poste.
 Les années écoulées se vendent séparément : les trois premières, 16 fr., les suivantes, 18 fr. chacune. Les livraisons des huit premières années se vendent chacune 5 fr.; à partir de la neuvième année, 3 fr. 50 chaque livraison.

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

REVUE HISTORIQUE

Publiée sous la direction de G. Monod (de l'Institut).

Directeur de l'École des Hautes-Études,
 Maître de conférences à l'École normale.

100
1000

1234

LA VIE POLITIQUE EN EXTRÊME-ORIENT



(1902-1903)

Chine : Exécution du protocole de Péking. Traités de commerce. Évacuation de Thien-tsin et de Chang-hai. Mantchourie. Mongolie, Turkestan, Tibet. Questions intérieures; armée; instruction. La Presse, droits de réunion et de discussion. Action étrangère. Concessions étrangères. Grands mandarins.

Corée : Les institutions récentes. Les étrangers en Corée. Rivalité russo-japonaise.

Japon : L'alliance anglo-japonaise. Situation financière. Dissolution de la Chambre. Romanisation de l'écriture japonaise. Grands dignitaires.

Cette chronique paraît pour la première fois; je crois utile de reprendre l'exposé de certains faits à quelques années en arrière afin de les rendre plus intelligibles et de marquer un point de départ.

I. CHINE.

La Chine est en fermentation et en transformation, il est impossible de savoir ce qui résultera; il faut donc signaler les impulsions qu'elle reçoit et les directions multiples où elle se lance.

*Exécution du protocole de Péking*¹. — Le protocole de Péking (7 septembre 1901) arrêtant le compte pour les événements de l'année précédente, a imposé à la Chine des obligations précises : en assurer l'exécution formelle, dès lors, une partie de la tâche de la diplomatie étrangère.

Dès l'époque de la signature, quelques clauses étaient exécutées ou en voie d'exécution : telles les réparations pour l'assassinat du

¹ Voir H. Cordier, *Relations de la Chine avec les Puissances Occidentales*, t. III, p. 537, Paris, gr. in-8, 1902.

ministre d'Allemagne et du chancelier japonais¹; pour la solution des cimetières étrangers. La question des châtimens était alors en partie réglée; mais le chef du parti xénophobe et son principal appui, le prince de Toan et le général Tong Fou-siang, n'ont jamais été emprisonnés au Turkestan, comme ils devaient l'être; le premier vit au nord de Ning-hia, près d'un prince mongol avec lequel il a des liens de parenté²; le second est retiré dans le nord-ouest du Kan-sou au milieu de ses troupes et de ses coreligionnaires, prêts, disait-on au début de l'année, à se soulever. Mais les musulmans qu'il a abandonnés jadis, ne désirent pas le suivre; les soldats, environ 1,500 hommes, mal vêtus, payés irrégulièrement, seraient peu redoutables. Le danger ne semble pas grand à l'heure présente, ni pour la Cour dont certains dignitaires ont des intelligences avec Tong Fou-siang, ni pour les étrangers. Mais si l'on ne pouvait s'assurer de la personne de ces deux chefs, pourquoi exiger un châtiment sans espoir de le faire exécuter?

L'interdiction pour cinq ans des examens dans toutes les villes où des étrangers ont été massacrés, est un autre article du protocole. Les examens sont la porte du mandarinat, c'est-à-dire de l'aristocratie: on les passe dans la capitale provinciale, dans la préfecture à laquelle on ressortit par naissance, sans qu'il soit possible de concourir dans un autre ressort. Cette suspension, équivalant à la suppression de deux concours de licence au moins, était un désastre pour les étudiants, par suite pour les villes, pour les provinces qui en seraient l'objet. Aucun châtiment n'était plus propre à frapper l'esprit du peuple. On a toutefois admis que l'article fût tourné et que le siège des concours fût transféré; on peut compter que l'on continuera.

La clause interdisant d'importer des armes a été presque lettre morte. La Chine, en effet, a plus d'une demi-douzaine d'arsenaux fabriquant obus, cartouches, fusils, canons; les matériaux de toutes natures peuvent être achetés à Chang-hai ou dans tout autre port. D'ailleurs c'est le 25 août qu'a expiré la première période biennale d'interdiction; aucune puissance n'en a demandé le renouvellement. La Chine pourra s'approvisionner, non plus facilement, mais plus ouvertement. Mais pourquoi exiger un engagement, si l'on ne voulait le faire respecter?

Le montant de l'indemnité due a été fixé en taëls (450 millions); mais le protocole a déterminé le taux du taël par rapport à la

1. Le monument expiatoire en mémoire du baron von Ketteler a été inauguré en janvier dernier.

2. Les derniers journaux de Chang-hai annoncent qu'il serait présent à Pékin; sous divers déguisements. On sait que les journalistes d'Extrême-Orient ont l'imagination vive.

monnaie d'or de chaque pays : en somme l'indemnité est due en or. La baisse de l'argent-métal depuis septembre 1901 constitue une aggravation pour la Chine; le gouvernement de Péking a prétendu payer en argent sans tenir compte du change convenu, les ministres des États-Unis et de la Grande-Bretagne acceptant cette interprétation. Aucune autre puissance ne semble s'être rangée à cette opinion. Il serait déraisonnable, sans doute, de surcharger la Chine et d'exciter le mécontentement par une trop grande rigueur; mais s'il peut être sage de faciliter l'acquittement de la dette, encore faudrait-il qu'un accord volontaire intervint entre les intéressés. Il n'en a rien été et, encouragée par l'attitude des deux puissances déjà citées, la Chine en versant au début de juillet l'acompte semestriel de l'indemnité, a opéré le versement au taux actuel, inférieur de 1 fr. 40 au taux convenu en 1901. On n'a plus parlé de la question : on ne peut toutefois la considérer comme terminée.

Nouveaux traités de commerce. — C'est encore en exécution du protocole qu'ont été négociés de nouveaux traités de commerce : le traité anglo-chinois signé à Chang-hai par Sir James L. Mackay, Liu Hai-hoan et Cheng Siuen-hoai, le 5 septembre 1902, a été ratifié au mois de juillet dernier¹; le traité entre la Chine et les États-Unis, le traité sino-japonais ont été signés le 8 octobre.

Traité anglo-chinois. — ART. II, la Chine s'engage à prendre des mesures pour établir un système uniforme de monnaie nationale; — ART. IV, réglant la situation des Chinois et des Anglais porteurs d'actions de sociétés chinoises ou anglaises. — ART. V et X, réglant la navigation sur les eaux intérieures. — ART. VII, pour la protection des marques de fabrique étrangères. — ART. IX, la Grande-Bretagne donnera son concours à la Chine pour la réforme des institutions judiciaires, elle est prête à abandonner ses droits d'exterritorialité quand les lois chinoises sembleront le comporter. — ART. XIII, envisageant la nomination d'une commission pour étudier la situation des missionnaires. — ART. XIV, sur l'exportation des grains.

L'article VIII forme à lui seul un traité (preamble et 16 sections) : l'entente sur ce point a été particulièrement difficile. « Le Gouvernement chinois reconnaissant que le système de droits de likin et autres perçus sur les marchandises au lieu de production, en transit et à destination, empêche la libre circulation et nuit au commerce, s'engage à mettre de côté ce mode d'impôt. Le Gouvernement britannique, en retour, consent une augmentation de taxes

1. Le texte complet en a été publié par le *North China Herald*, en supplément au n° du 10 septembre 1902. Voir, pour l'art. 8, *Bulletin du Comité de l'Asie française*, 1902, p. 399.

sur les importations comme sur les exportations. Il est entendu qu'après la suppression des barrières de likin et autres stations de perception, elles ne pourront être rétablies sous quelque forme que ce soit; qu'en aucun cas l'augmentation de taxe ne pourra dépasser une fois et demie le droit d'importation autorisé par le protocole de Péking du 7 septembre 1901; que le paiement de cette surtaxe assurera complète franchise aux marchandises étrangères sous quelque forme et dans quelques mains qu'elles se présentent; etc. » L'annexe B au traité règle l'emploi des fonds provenant de la surtaxe prévue par l'art. VIII. Ces fonds doivent aller aux provinces et les indemniser de la perte qui leur est causée par l'abolition du likin : c'est en effet le trésor provincial qui encaisse ce droit, moins des prélèvements envoyés régulièrement à Péking. Mais d'autre part, grâce au mode de perception, une grande partie de l'argent versé reste aux mains des employés et des fermiers de l'impôt; ceux-ci seraient privés de leurs moyens d'existence et il n'est pas douteux qu'ils ne missent en œuvre leur ingéniosité, leur impudence, leur influence prépondérante dans les yamens pour combler leur déficit par des voies détournées. La question est complexe : d'abord financière, elle met aussi en péril toute une classe de la société. Cette réforme ne pourra être appliquée que quand elle aura été consentie par toutes les puissances ayant la clause de la nation la plus favorisée.

Pour ces raisons, on s'est demandé si la suppression du likin ne restera pas sur le papier; on a surtout douté de l'avantage pratique que présenteront et cette suppression et l'ouverture promise de cinq nouveaux ports (Tchhang-cha au Hou-nan, Ngan-khing au Ngan-hoei, Oan-hien au Seu-tchhoan, Hœi-tcheou et Kiang-men au Koang-long), en face de l'augmentation des droits (12,50 pour cent au lieu de 7,50 pour cent au maximum). Des critiques vives et détaillées ont été formulées. « C'est une doctrine bizarre, écrivait M. E. S. Little dans le *North China Herald* ¹, que les étrangers doivent être taxés et souffrir des privations pour que la Chine se réforme : c'est à la Chine que les réformes profiteront, n'est-ce pas elle qui doit les payer? » La question a été discutée à fond (27 octobre 1902) par la *China Association* qui, finalement et à une très faible majorité, a approuvé le traité en demandant au Gouvernement britannique de réclamer des explications précises et des assurances formelles sur quelques détails. Le traité a été ratifié; mais il n'y a pas à douter que la facilité et la fréquence des communications sur les voies ferrées et les grands fleuves feront plus pour la suppression du likin que toutes les mesures directes.

¹ 15 octobre 1902.

Traité américain-chinois. — Le *North China Herald* du 18 juin 1903 a donné une brève analyse du projet de traité. Les taxes sur l'opium et sur le sel ne seraient plus perçues que sur les lieux de production et de consommation, ce qui, rendant inutiles les bureaux de perception sur les routes, augmenterait les chances de suppression réelle du likin. Deux villes seraient ouvertes en Mantchourie : Moukden et Ta-tong-kheou (ou Ngan-tong près de la frontière coréenne). Cette question a fait difficulté; les ministres chinois ne voulaient prendre aucun engagement relatif à la Mantchourie, occupée par la Russie. Cette puissance a promis de faire honneur à la signature de la Chine en ce qui touche l'ouverture des ports.

Traité japonais-chinois. — Ce traité, en treize articles, est en général conforme au traité anglo-chinois (traité Mackay), il stipule l'ouverture commerciale de Tchhang-cha, de Péking, de Moukden et Ta-tong-kheou (province de Moukden).

Évacuation de Thien-tsin et de Chang-hai, restitution des chemins de fer du Tchi-li. — L'art. IX du protocole de Péking accordait aux puissances le droit de maintenir l'occupation de douze points stratégiques entre la mer et la capitale; en vertu de cette disposition, la ville de Thien-tsin restait administrée par une commission européenne depuis l'été de 1900. Le vice-roi Yuen Chi-khai, empêché de résider dans la ville la plus importante et la plus accessible de sa province, capitale en pratique depuis 1870, demandait à y rentrer. Les négociations ont trainé du mois de mars au mois d'août 1902, les commandants militaires ayant posé vingt-quatre conditions (éloignement des troupes, des bateaux de guerre, etc.) dont l'exécution était difficile à surveiller. Grâce au désintéressement affiché par la Russie et à l'intervention des États-Unis, la ville de Thien-tsin a été remise le 15 août (1902) au vice-roi Yuen.

Dès le 29 avril précédent, l'Angleterre avait promis de restituer la direction de la voie ferrée Péking-Thien-tsin-Chan-hai-koan, en stipulant toutefois pour un syndicat anglais (*British and China Corporation*) des avantages financiers et industriels exclusifs dans un rayon de 80 milles de la ligne existante. La Russie d'une part, la France et la Belgique de l'autre, protestaient contre ce privilège; l'Angleterre ayant cédé sur plusieurs points, la Belgique ayant obtenu comme compensation une concession à Thien-tsin, la France n'a pas maintenu plus longtemps sa protestation et l'entente s'est faite au mois d'août. La Russie, du 22 septembre au 8 octobre, a opéré la restitution de la ligne qu'elle gardait (Chan-hai-koan à Nicou-tcheang).

Le Tchi-li, siège des troubles de 1900, étant ainsi remis aux auto-

rités chinoises, il ne subsistait pas de raison pour prolonger l'occupation de Chang-hai, la région du Yang-tseu ayant été indemne des Boxeurs; les vice-rois Lieou Khoen-yi et Tchang Tchi-tong, dont on se rappelle les engagements loyalement tenus à l'égard des étrangers à l'époque la plus critique, demandaient la fin de l'occupation. Mais les troupes françaises, japonaises et allemandes étaient à Chang-hai pour faire échec à l'Angleterre : il fallait une entente des quatre puissances avec la Chine. L'Allemagne posait son droit de participer à toute occupation ultérieure et demandait que la Chine s'engageât à n'accorder dans la région du Yang-tseu à aucun État aucun privilège politique, économique, maritime ou militaire. Les conditions de la France étaient analogues. La Chine ayant formellement acquiescé le 15 octobre, les troupes étrangères se sont retirées simultanément à la fin de l'année et au début de l'année courante.

Mantchourie. — Les trois provinces que nous appelons Mantchourie, ont été occupées par la Russie au mois de juillet 1900; on sait que l'administration russe avait organisé ce territoire, en se superposant à l'administration chinoise. Une convention fut conclue le 8 avril 1902¹. — Art. I. La Mantchourie est restituée à la Chine. — Art. II. Le gouvernement chinois confirme le traité qu'il a passé le 8 septembre 1896 avec la Banque russo-chinoise (construction et garde du chemin de fer transmantchourien), il s'engage à protéger les sujets russes établis en Mantchourie ainsi que leurs entreprises; la Mantchourie sera évacuée en trois sections dans des délais successifs de six mois, le premier délai courant à partir de la signature de la présente convention. — Art. III. Après la complète évacuation, la Russie devra être informée de toute modification dans l'effectif des troupes chinoises de Mantchourie; jusqu'à l'évacuation les autorités militaires chinoises et russes doivent se mettre d'accord sur le nombre et les stationnements des troupes chinoises. — Art. IV. Stipulations relatives au chemin de fer de Chan-hai-koan à Nieou-tchoang.

Le chemin de fer transmantchourien suit naturellement les vallées qui forment les routes stratégiques et économiques, les massifs montagneux offrent un intérêt moindre. La Russie peut donc sans risque évacuer le pays comme elle le promet dans l'article II; le même article II autorise en effet ses soldats à garder le chemin de fer, c'est-à-dire les nœuds stratégiques et économiques, les troupes russes ont seulement à quitter la ville chinoise pour le quartier neuf bâti près de la voie ferrée. A la date du 8 octobre 1902, l'évacuation de la première section (de la Grande Muraille au fleuve Liao)

1. Texte dans le *Bulletin du Comité de l'Asie française*, 1902, p. 149.

était opérée. Le 8 avril dernier, la seconde section qui comprend la ville de Nieou-tchoang, n'était pas évacuée : de là, clameurs des Anglais, Américains et Japonais qui commercent dans ce port, échange de notes diplomatiques. Les Japonais ne peuvent voir sans amertume les Russes installés à leur place dans les territoires obtenus à Simonoséki (1895); le gouvernement, plus calme que les journaux, demande des explications, peut-être pour se faire payer d'autre part son désistement. Les Anglais, non sans mauvaise humeur, reconnaissent combien par le chemin de fer et les colons est déjà profonde la prise des Russes sur la Mantchourie. Plus pratiques, les États-Unis se bornent à défendre leurs intérêts commerciaux importants dans le pays. Cependant l'oukaze du 12 août¹, a créé la lieutenance générale de l'Extrême-Orient et l'a confiée à l'amiral Alexiéiev investi des pouvoirs d'un vice-roi sur les territoires de l'Amour et du Koan-tong (Mantchourie méridionale), aussi bien que de la surveillance des districts traversés par le transmantchourien. Depuis quelques semaines on parle de préparatifs militaires japonais, de conversations fiévreuses entre Tôkyô et Saint-Pétersbourg au sujet de la Corée. L'occasion est l'échéance du 8 octobre. La Russie s'était engagée à évacuer une seconde section de la Mantchourie à cette date; bien loin de là, elle a réoccupé Moukden, en se prévalant de son droit de police. Tout le monde sait que les Russes sont en Mantchourie pour y rester, c'est la Corée qui servira à régler le différend.

Mongolie, Turkestan, Tibet. — Depuis plusieurs mois on parle d'une voie ferrée de Péking à Kalgan; elle serait construite par une société chinoise que l'on dit soutenue par la Russie; traversant une région de pâturages et privée de débouchés directs sur la mer, elle serait peu productive, mais elle ne manquerait pas d'intérêt politique. On a récemment discuté en Russie un plan de prolongation des chemins de fer du Turkestan russe (Andidjan) jusqu'à la province chinoise du Kan-sou.

Au printemps dernier un bureau mixte pour le règlement des litiges commerciaux entre Russes et Chinois a été ouvert à Ouliasouthai. On n'ignore pas que par les traités de Thien-tsin (1/13 janvier 1858), de Péking (2/14 novembre 1860), par la convention additionnelle du 15/27 avril 1869, par la convention pour la rétrocession de Kouldja (12/24 février 1881), un régime commercial à part a été établi au profit des Russes en Mongolie et au Turkestan (zone de neutralité douanière, liberté du commerce en Mongolie, consuls russes à Sou-tcheou (Kan-sou), Tourfan, Kobdo, Ouliasouthai, etc.,

1. Voir *Bulletin du Comité de l'Asie française*, 1903, p. 323.

droit pour ces consuls de circuler partout et faire des enquêtes, etc.).

Au mois de juillet, on annonçait que la Banque russo-chinoise venait de consentir sans intérêt un prêt de deux millions de taëls au gouverneur du Sin-kiang (Turkestan chinois) pour faire face à la réorganisation de son armée. En considération de ce prêt les autorités de la province se sont engagées à recourir aux Russes seuls pour aider et diriger les Chinois dans l'exploitation des mines et le défrichement des terres cultivables abandonnées.

Depuis plusieurs années on a diverses fois annoncé que des rapports s'étaient établis entre Saint-Petersbourg et Lhassa : éclairé par le désastre chinois de 1895, le dalaï-lama aurait accueilli une mission russe, un envoyé tibétain résiderait actuellement à Saint-Petersbourg; un traité secret de portée politique aurait été conclu l'an dernier. On a publié récemment le résumé précis d'une convention russo-chinoise relative au Tibet¹, réservant l'exploitation des mines à découvrir aux Russes seuls après entente avec le gouvernement chinois.

Si parmi ces faits et d'autres analogues tous ne sont pas exacts, les tendances politiques sont assez concordantes pour que l'on puisse sans témérité conclure à une action continue de la Russie sur toute la frontière du nord de la Chine, depuis la Mantchourie jusqu'au Tibet.

Questions intérieures. Monnaies. — Une des questions qui ont attiré l'attention est celle de la monnaie et du monométallisme. Un décret du 22 avril dernier a prescrit la fondation à Péking d'une monnaie qui serait seule chargée de frapper pour tout l'Empire. Le *North China Herald* a publié le 3 juillet la traduction d'un mémoire sur cette question présenté par Sir Robert Hart, inspecteur général des douanes, au Oai-ou-pou (ministère des affaires étrangères). « La confusion monétaire, les variations quotidiennes du change de l'argent en or, du cuivre en argent offrent les plus grands inconvénients pour le peuple et pour l'État. Pour pouvoir décréter un change constant, il faut d'abord établir une monnaie uniforme, ce qui ne pourra être qu'en fondant un hôtel des monnaies seul chargé de la frappe du cuivre et de l'argent pour toute la Chine. Les commerçants étrangers devant alors payer en monnaie chinoise, auront à se procurer cette monnaie contre de l'or; la monnaie pourra aussi avoir un représentant chargé de ses opérations d'achat d'or dans les pays étrangers. On se mettra peu à peu en mesure de frapper de l'or. Quant à la question d'une banque nationale, elle est moins

1. *Journal des Débats*, 4 juin 1903. Voir *Bulletin du Comité de l'Asie française*, 1903, p. 394-395.

pressante que celle de la monnaie : l'examen doit en être différé. » Aucune mesure n'a été prise depuis lors ; ces tendances sont à remarquer à l'heure surtout où le Japon a adopté l'étalon d'or, où la question monétaire se pose de façon aiguë au Siam, aux Philippines, dans l'Indo-Chine française¹.

Nouvelles taxes; télégraphes; armée. — La situation financière a amené la création de nouvelles taxes dont la perception cause des bagarres.

Le gouvernement chinois a voulu en décembre dernier procéder au rachat des actions privées du réseau télégraphique : la baisse immédiate et l'achat de ces parts par des étrangers ont arrêté la tentative. De même qu'il a voulu devenir seul maître de ses communications, le gouvernement chinois s'est efforcé d'organiser sa défense. On a décidé de fonder des écoles militaires et de n'y admettre que des candidats présentant des garanties pour l'instruction et le rang social : on a compris qu'il faut, si l'on veut une armée, avoir des officiers capables et considérés : la considération manque à l'officier chinois encore plus que la capacité. Il a été décidé que les officiers des provinces iront tour à tour faire un stage dans les écoles de la région, les premiers centres désignés pour ces nouveaux instituts sont Thietsin, Han-kheou et Tehh-tou. Une école militaire a été ouverte à Péking par le prince de Sou, qui depuis 1900 montre tant d'activité et un esprit si ouvert. Les huit bannières ont fourni des contingents, pour former des troupes exercées; des corps de musulmans ont été constitués dans le Tchi-li. On tend à former non pas une armée chinoise, mais une série d'armées provinciales, ce qui est plus conforme à la décentralisation de l'Empire, mais ce qui pourrait un jour présenter des inconvénients : les révoltes militaires ne sont pas rares dans l'histoire chinoise. Quoi qu'il en soit, la dignité du commandement, le sens de la responsabilité, l'esprit de discipline sont trop rares en Chine pour que ces efforts puissent aboutir promptement².

Instruction. — Encore plus variés sont les efforts faits pour répandre l'instruction occidentale par les missions catholiques, par les missions protestantes, par l'administration allemande de Kiao-tcheou, par l'administration française de l'Indo-Chine, par les Japonais, par le gouvernement chinois lui-même. Je ne puis

1. Voir le *Bulletin du Comité de l'Asie française*, 1903, p. 53, 107, 145, 265, 300.

2. M. le général Frey, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1^{er} octobre, vient de consacrer à cette question un article que je ne puis me permettre de contester pour le côté militaire; mais quelques appréciations du caractère chinois m'ont surpris et plusieurs faits même sont notoirement erronés.

reprendre en détail l'exposé encore incomplet que j'ai publié récemment¹ et je me borne à un petit nombre de faits significatifs :

École russe de Thien-tsin, fondée par le vice-roi; école de filles fondée à Péking sous le patronage de l'Impératrice douairière et d'une princesse impériale avec des maîtresses américaines et japonaises;

1,166 étudiants chinois au Japon, étudiants envoyés par le vice-roi Tchang Tchi-tong en Allemagne et en Angleterre pour les questions militaires et navales; des étudiants sont annoncés dans nos grandes écoles;

Aux examens de licence de septembre 1902, application d'un nouveau règlement supprimant le pa-kou oen-tchang et admettant des questions relatives aux sciences étrangères.

Les nouvelles écoles et universités sont exposées à divers écueils, ainsi que l'ont montré des faits récents : création trop peu étudiée, mauvais choix des maîtres et des élèves, lassitude succédant à l'enthousiasme. Intolérance religieuse des autorités chinoises : dans plusieurs des établissements nouveaux, il est prescrit de s'agenouiller et de brûler de l'encens devant la tablette de Confucius, les chrétiens de toutes confessions considèrent ces cérémonies comme idolâtriques et s'y refusent; de là le licenciement des élèves chrétiens du collège de Tsi-nan (Chan-tong) et la démission du principal, le docteur Hayes, au mois de janvier. Les étudiants en rapport avec certains éducateurs japonais, américains et anglais prennent facilement parti pour les idées réformatrices avancées, se réunissent pour discuter et propager leurs opinions; l'an dernier, à Tôkyô, ils ont assiégé le ministre de Chine dans sa légation, une enquête a été faite sur place par les autorités chinoises. A la suite de ces faits, des étudiants ont été rapatriés du Japon, des écoles et des bibliothèques ont été fermées dans les provinces; le ministre de l'instruction Tchang Po-hi a donné sa démission.

Relations des fonctionnaires et dignitaires avec les étrangers. — Les audiences, les fréquentes invitations adressées par l'Impératrice aux dames du corps diplomatique, les rapports personnels, visites et dîners, entre les hauts mandarins et les représentants étrangers, n'ont sans doute qu'une importance secondaire : tout cela constitue pourtant une révolution et n'existait pas il y a dix ans. De ces relations nouvelles, il ne résultera sans doute pas de sympathie, mais il sortira forcément une intelligence réciproque. Encore plus significatifs sont les voyages princiers : des princes impériaux, un

1. Voir mon article : L'éducation européenne des Asiatiques, *Bulletin du Comité de l'Asie française*, 1903, p. 331 et 380.

prince mongol, des Mantchous se sont rendus au Japon; deux frères de l'Empereur, a-t-on dit, iraient aux États-Unis, en Europe, l'un en mission, l'autre pour étudier; ce sont des projets inouïs dans l'histoire chinoise, il serait difficile que ces voyages n'eussent pas d'influence sur les idées de la Cour.

La presse; le droit de réunion et de discussion; question de juridiction. — Au début de mai, le bruit courut que le gouverneur du Koang-si avait obtenu des Français un appui en hommes et en argent contre les rebelles de la province. Ce bruit excita l'indignation des journaux anglais de Chang-hai, puis des Chinois progressistes qui suivent leurs inspirations; un meeting de protestation eut lieu dans les *Chang-su-ho's gardens*, des télégrammes enflammés furent lancés, mais bientôt la Cour condamna les agitateurs et interdit toute réunion. On agit de même à Péking, à Thien-tsin, à Ngan-khing envers des étudiants et professeurs qui discutaient dans des réunions les affaires publiques et offraient leurs conseils et leur aide aux autorités.

Des articles violents contre le gouvernement ayant paru dans le *Sou-pao* en juin, cinq Chinois attachés à ce journal furent arrêtés le 30 juin sur la demande du tao-thai de Chang-hai, par la police de la concession internationale où ils résidaient; il avait été convenu qu'ils seraient jugés par la cour mixte, mais le vice-roi prescrivit à son subordonné de réclamer la remise des inculpés qui seraient jugés par les magistrats chinois. Les inculpés étant chinois, aucun étranger n'étant impliqué, la demande du vice-roi peut sembler conforme aux traités; mais la qualification du fait est bien différente suivant les législations : délit de presse pour nous, lèse-majesté et rébellion aux yeux des Chinois. La situation juridique des concessions n'est d'ailleurs pas si nettement établie qu'il n'y ait de bonne foi doute sur le droit. L'affaire est devenue un incident diplomatique; contre le Oai-ou-pou, les légations d'Angleterre d'abord, puis de France, et quelques autres ont maintenu que les inculpés doivent être jugés sur la concession internationale. Sans doute les concessions étrangères ne peuvent devenir une terre d'asile où se commettent impunément des attaques contre le gouvernement du pays; mais il est inadmissible de livrer les inculpés quand il y a une pareille divergence dans la qualification et dans la peine. La raison même et le soin du prestige des étrangers sont ici d'accord. Le procès n'a pu encore commencer et les journalistes sont toujours en prison.

Rebellions, sociétés secrètes. — Des troubles ont eu lieu au début de l'année au Seu-tchhoan, au printemps entre Yun-nan, Mong-tseu

et Lin-ngan. La révolte du Koang-si, par sa durée et son extension, est plus grave; ayant débuté il y a plus d'un an elle s'est étendue sur toute la province, sur une partie du Koang-long, menaçant notre frontière et obligeant nos troupes à une surveillance constante. Le nouveau gouverneur Tshen Tchhoen-hiuen vient de faire révoquer un grand nombre de fonctionnaires malhonnêtes ou insuffisants. Le maréchal Sou (Sou Yuen-tchhoen, commandant en chef) lui-même, originaire de la région, longtemps d'accord avec les autorités indo-chinoises pour maintenir l'ordre sur notre frontière, vient d'être appelé à Péking et cassé; il attend sa sentence: la collaboration, non désintéressée, qu'il prêtait à la France était, de l'avis de quelques personnes informées, beaucoup moins efficace qu'on ne l'a cru longtemps.

On a signalé quelques mouvements ou transformations des sociétés secrètes (les boxeurs au Seu-tchhoan à la fin de 1902 et au début de 1903; société Ngan-khing au Ngan-hoei; société Hio-hao au Chan-tong; Ko-ti-hoei à Koei-lin, Koang-si; Fou-yeou hoei à Han-kheou); il va de soi qu'à ce propos on manque de renseignements précis jusqu'au jour où des troubles éclatent, et souvent même après.

Action étrangère, postes, chemins de fer, mines. — Les postes chinoises continuent de s'organiser sous la direction active et avisée d'un Français, M. Th. Piry; il ne faut pas oublier que ce service est une annexe des douanes impériales de Sir Robert Hart.

Sur la ligne de Péking-Han-kheou, les travaux continuent activement, de nouveaux tronçons s'ouvrent à l'exploitation. D'autre part les études de la ligne Canton-Han-kheou se font sur plusieurs points à la fois; malgré une attaque au Hou-nan contre les ingénieurs américains qui en sont chargés, elles n'ont pas été interrompues.

Les travaux de la ligne Hanoi-Yun-nan sont poursuivis au Tonkin en même temps que les dernières études en Chine; celles-ci, suspendues par les troubles pendant un mois et demi, ont abouti à un changement de tracé entre Lao-kai et Yun-nan fou; la ligne actuellement prévue passerait par A-mi, en laissant Mong-tseu à peu de distance à l'ouest et aboutirait à Yun-nan fou par l'est non par le sud; le gouverneur général de l'Indo-Chine a reçu par une loi du 5 juillet les pouvoirs nécessaires pour approuver la modification mentionnée¹.

Le contrat pour la construction du chemin de fer de Chang-hai à Nanking a reçu au début de juillet les signatures de Cheng kong-pao (Siuen-hoai) et de la *British and Chinese corporation*.

1. *Bulletin du Comité de l'Asie française*, 1903, p. 318.

La ligne de Kiao-tcheou à Oei-hien (Chan-tong) est en exploitation sur la plus grande partie de sa longueur, les travaux continuent. Les mines de houille et de fer se révèlent, à l'étude, très importantes.

La banque russo-chinoise avait obtenu en 1899 la concession d'une ligne de Tcheng-ting (Tchi-li) à Thai-yuen (Chan-si); le traité définitif a été passé au printemps et les travaux vont commencer.

Dans la réunion tenue à Londres le 26 septembre 1902, le syndicat franco-anglais du Yun-nan a annoncé que M. E. Rocher a conclu pour lui avec les autorités chinoises des conventions pour l'exploitation de mines étendues.

Navigation. — Dans le mouvement de la navigation, la part de l'Allemagne augmente constamment¹ : six lignes (Hong-kong-Vladivostok; Canton-Chang-hai; Chang-hai-Tching-tao; Chang-hai-Tongkou; Chang-hai-Han-kheou; Han-kheou-Yi-tchhang) sont desservies par les bateaux allemands.

L'Italie, qui possède la ligne Bombay-Hong-kong, crée une ligne directe Gênes-Chang-hai.

La Hollande installe un service entre Java, la Chine et le Japon.

La maison française Racine Ackermann, de Chang-hai, va ouvrir un service (Compagnie Asiatique de navigation) sur le Yang-tseu; deux steamers sont commandés aux ateliers de Fou-tcheou; une ligne française de Hong-kong à Soa-tao serait en projet. On sait qu'un service quotidien installé par M. Trévoux relie Hong-kong à Canton; le service est assuré par diverses compagnies entre Canton, Koang-tcheou ouan, Haiphong.

L'*American Asiatic S. S. Co* de New-York fonde une ligne entre New-York et les ports chinois.

Une compagnie japonaise organise les transports sur le Yang-tseu en amont de Han-kheou pour faire suite aux lignes japonaises Chang-hai-Han-kheou, Yokohama-Chang-hai, etc.; une autre ligne a été ouverte de Han-kheou à Siang-than (Hou-nan).

L'action de la France, outre les écoles, le chemin de fer du Yun-nan, etc., s'est manifestée par l'établissement d'un service postal du Tonkin pour Mong-tseu, Yun-nan fou, Soei-fou, Tchhong-khing : le trajet total de Hai-phong à Tchhong-khing est de trente-six jours (début de 1902); — par la création à Tchheng-tou et à Tchhong-khing (Seu-tchhoan) d'un enseignement médical confié à des Français; — par de nouveaux arrangements pris par le directeur français de l'arsenal de Fou-tcheou avec les autorités.

1. *Bulletin du Comité de l'Asie française*, 1903, p. 43.

Concessions étrangères. — J'ai signalé la concession belge de Thien-tsin. La concession française de Han-kheou a obtenu un accroissement d'étendue par une convention de décembre 1902.

Un conflit de juridiction s'est élevé à Chang-hai entre la cour mixte française et la municipalité internationale au mois de mai 1902; malgré l'intérêt de la question, il m'est impossible de l'exposer ici¹.

Grands mandarins. — Yong-lou, Grand Secrétaire, membre du Grand Conseil, contrôleur du ministère du Cens, commandant de l'armée du Nord, etc., est mort le 11 avril. Né en 1838, il était Mantchou et parent, mais non neveu, de l'Impératrice douairière; il avait débuté par de modestes fonctions et après une carrière assez ordinaire avait été dégradé en 1880 pour ne rentrer dans les charges publiques qu'en 1887. Sa fortune date de l'ascendant qu'il prit sur l'Impératrice lors de la guerre sino-japonaise; vice-grand secrétaire en 1896, il fut deux ans plus tard, avant le coup d'état de septembre, nommé grand secrétaire. En 1900, il paraît avoir été parmi les modérés, mais on peut douter qu'il ait « défendu » les légations. Après le retour de Si-ngan, où il avait accompagné la Cour, son influence ne fit que croître et peu avant sa mort il maria sa fille au prince de Tchhoen, frère de l'Empereur.

Le prince de Khing a remplacé Yong-lou dans plusieurs de ses charges.

Le vice-roi des Deux-Kiang, Lieou Khoen-yi, est mort dans son yamen de Nanking, le 6 octobre 1902: on se rappelle qu'en 1900 son entente avec son collègue Tchang Tchi-tong et avec les consuls de Chang-hai maintint la paix dans toute la région du Yang-tseu. C'était, de l'avis général, un mandarin intelligent, intègre, énergique. Né au Hou-nan en 1828, il avait seulement atteint le grade de bachelier; la rébellion des Thai-phing lui fournit l'occasion de se distinguer. Il servit sous Tseng Koo-fan, fut nommé juge provincial du Koang-tong en 1861 et, après d'autres postes, fut en 1872 vice-roi des Deux-Koang, il fut ensuite vice-roi des Deux-Kiang (1879-1882); après huit années de retraite, il reprit son gouvernement de Nanking et le garda jusqu'à sa mort.

On avait pensé que le vice-roi des Deux-Hou, Tchang Tchi-tong, si connu par ses entreprises industrielles et ses efforts pour l'instruction et le relèvement de la Chine, serait nommé définitivement à Nanking. Mais après un passage dans ce poste comme intérimaire, il a été appelé au printemps dernier à Péking, où diverses missions lui ont été confiées, mais où son influence est perdue au milieu des opinions contraires.

1. *North China Herald*, 7 et 14 mai 1902.

II. — Corée.

Les institutions récentes. — On ne trouve pas en Corée cette multiplicité d'efforts étrangers ou indigènes qui est remarquable en Chine. Ni la population par la misère des uns, par l'égoïsme et l'avidité des autres, n'est en état de prendre intérêt au développement du pays; ni le sol n'est assez vaste et assez riche pour que l'exploitation en soit fructueuse; aussi ne rencontre-t-on comme étrangers que ceux qui ont un intérêt politique de contiguïté et ceux qui peuvent se contenter de petits bénéfices, les Russes, les Japonais, les Chinois.

« La Chine vend toutes les soieries, le Japon, la majeure partie des cotonnades. Ce sont là les gros articles. Les pays d'Occident n'ont même pas l'espoir de fournir à la petite demande d'objets manufacturés : le Japon est là avec sa camelote... Le gouvernement n'use pas des aptitudes des étrangers qu'il a pourtant appelés à son service. En dehors des douanes qui ont appelé en Corée vingt-trois Européens et sont dirigées par un Anglais, M. Mac Leavy Brown, le gouvernement coréen a appelé à son service une vingtaine d'étrangers dont les deux tiers sont Français. C'est un Français qui a été chargé de codifier les lois coréennes; un autre Français dirige les postes. Nos compatriotes sont encore à la tête du service des mines, du chemin de fer en construction de Seoul à Eui-tjyou, de l'usine céramique en projet. Par contre un Japonais a été appelé pour diriger l'agriculture et le commerce. Un Danois dirige les télégraphes. Un Russe a été appelé pour fonder une verrerie, un autre pour diriger une entreprise d'élevage de moutons et une fabrique de drap. Enfin le gouvernement coréen a des collèges impériaux pour répandre le français, l'anglais, l'allemand, le russe, le chinois, et le japonais. De toutes ces fondations, seuls les postes et télégraphes et les écoles ont une réalité. Mais les mines, l'agriculture, le chemin de fer de Eui-tjyou, la verrerie, la fabrique de drap, l'usine céramique n'existent pas. Les étrangers appelés pour les diriger se morfondent en des loisirs simplement effroyables. Il en est des réformes et des créations coréennes comme des achats de l'Empereur. C'est le produit confus de velléités qui ne pouvaient aboutir¹. »

La Corée fait partie de l'Union postale depuis le 1^{er} janvier 1900 (37 bureaux de plein exercice).

1. En Corée, par R. de Caix, *Bulletin du Comité de l'Asie française*, 1903, p. 252, etc., passim.

Télégraphes : câble de Nagasaki à Pou-san (japonais) ; — ligne de Seoul Eui-tjyou-Ngan-tong-hien coupée en 1894-95, rétablie en 1896, détruite en 1900, non rétablie à la fin de 1902 ; — ligne coréenne de Seoul à Pou-san à Ouen-san, à Mok-hpo.

Chemins de fer : ligne de Seoul à Tchémoulpo (exploitée), — de Seoul à Eui-tjyou : les travaux de la section de Seoul à Syong-to ont été inaugurés le 8 mai 1902 ; — de Seoul à Pou-san : cette ligne construite par une société japonaise est fort soutenue par le gouvernement et les financiers du Japon ; la société a le droit de réclamer un carré de cinq kilomètres de chaque côté de la voie à chaque station.

Il y a donc quelques résultats obtenus : mais la pénurie d'argent, le manque d'esprit de suite paralysent les efforts.

Les étrangers en Corée. — Tant par les missionnaires que par les Français employés du gouvernement coréen, la France tient une place très honorable ; elle a un ou deux commerçants.

L'Amérique est représentée par un grand nombre de missionnaires et par des employés du gouvernement. Les Allemands ont quelques instituteurs et des employés des douanes ; la maison Meyer de Hambourg a une succursale à Tchémoulpo.

Les Japonais ont le premier rang dans le commerce qu'ils font même dans l'intérieur, au mépris des traités ; leurs bateaux de pêche et de cabotage sont nombreux ; leurs gendarmes gardent la ligne télégraphique Seoul-Pou-san ; leurs émissaires explorent les provinces en tous sens. Des Japonais ont demandé l'autorisation de faire de l'agriculture en Corée. Le gouvernement a obtenu de la Corée l'institution à Masamhpo d'une concession purement japonaise.

La première banque nationale du Japon a en décembre dernier prêté au gouvernement coréen deux millions de yen qui furent payés en billets de ladite banque ; le gouvernement coréen, mécontent de ce procédé, interdit à ses sujets d'accepter les billets japonais en paiement : de là, protestation du Japon prétendant que contrairement au traité de 1876 la Corée met obstacle à son commerce. — Les Japonais ont des écoles de divers degrés à Seoul, Hpyengyang, Tai-kou, Syeng-tjin, Kang-kyeng.

L'éclairage des côtes coréennes vient d'être entrepris par une compagnie formée d'Anglais et de Japonais : quatre phares sont déjà construits à l'entrée de la baie de Tchémoulpo.

Rivalité russo-japonaise. — Le Japon est attiré en Corée par la tradition nationale : depuis l'origine des temps historiques, il y a eu plusieurs fois des établissements et y a fait des guerres fréquentes. Le Japon trouve en Corée un marché pour sa jeune production indus-

truelle, un débouché pour le surplus de sa population qui ne se porte pas volontiers en Ézo ni à Formose. Le Japon veut donc une Corée indépendante parce que l'administration indigène, tyrannique et cupide, a rendu le Coréen incapable de se défendre économiquement ou autrement : le Coréen a de la haine, du mépris même pour le Japonais qui est l'ennemi héréditaire, mais il ne résiste pas. Le Japon surtout ne veut pas en Corée une autre influence que la sienne.

Là est l'explication de la rivalité avec la Russie. Cette puissance a eu la haute main à Seoul à partir de 1896-97 quand le roi s'était réfugié à la Légation de Russie, à la suite de l'assassinat de la reine et des tracasseries de tous genres des Japonais.

Depuis lors occupée en Mantchourie, elle a adopté quelque temps une politique d'effacement (depuis le début de 1898) : elle ne met pas en Corée les 400 soldats qu'elle avait le droit d'y entretenir comme le Japon (convention de 1896 Lobanof-Yamagata); elle supporte que les Coréens jettent bas les poteaux du télégraphe de Vladivostok au réseau coréen (1902); elle n'insiste pas sur sa protestation à propos des billets japonais circulant en Corée (1902, 1903). Mais depuis quelques mois les intentions de Saint-Pétersbourg paraissent autres. Depuis 1901 en vertu d'une convention de 1896, les Russes exploitaient des forêts et faisaient descendre le bois par le Ya-lou; de là ils l'expédiaient sur Dalny et Port-Arthur pour leurs travaux d'aménagement; cette année les Russes, en vue de leurs exploitation, ont acheté des terrains à l'embouchure du Ya-lou à Ryong-tchyen et à Ryong-am-hpo¹; ils ont posé une ligne télégraphique et auraient parlé d'un chemin de fer. Le gouvernement coréen a renversé les poteaux télégraphiques, a négocié; le Japon a protesté. On a parlé de préparatifs de guerre. C'est le complément de la question de Mantchourie. La Russie ne peut abandonner la Mantchourie, elle s'intéresse moins immédiatement à la Corée, mais tâche de s'en réserver la plus grande part possible; le Japon n'abandonnerait la Corée que par force, mais son gouvernement comprend qu'il ne peut mettre les Russes hors de Mantchourie.

III. — JAPON.

L'alliance anglo-japonaise. — L'Angleterre a son mot à dire puisqu'elle est alliée au Japon. On se rappelle que cette alliance conclue

1. Le *North China Herald* (21 août), le *Japon Mail* (15 août), ont publié des résumés d'une convention russo-coréenne qui serait en 6 ou 8 articles; des terrains sont loués à Ryong-am à la compagnie forestière concessionnaire dans la vallée du Ya-lou; celle-ci a le droit, moyennant indemnité, de déplacer les tombes; etc.

à Londres le 30 janvier 1902 a été rendue publique quelque jours plus tard¹.

Il fallait au Japon une alliance européenne pour parer au retour de faits comme l'intervention russo-franco-allemande et pour lui permettre l'emprunt nécessaire à ses plans grandioses. L'alliance anglaise répond à cette double condition. D'autre part cette combinaison donne à l'Angleterre l'appui de la flotte et de l'armée japonaise, ce qui n'est pas méprisable. On avait pensé que le Siam pourrait être entraîné dans cette alliance; la visite, qui a eu lieu au printemps dernier, du prince héritier de Siam a abouti à une commande de bateaux de guerre; trois conseillers japonais ont été envoyés à Bangkok; en décembre dernier a été formée une société siamo-japonaise: rien de plus n'a été déclaré.

Il semble que des pourparlers aient eu lieu précédemment entre la Russie et le marquis Itô, alors voyageant en Europe; cet homme d'état ne pouvant s'accommoder d'un côté fit affaire de l'autre. Malgré l'échec d'une combinaison russo-japonaise, le parti de l'entente avec la Russie subsiste, surtout parmi les hommes de réflexion et les économistes; une société russo-japonaise fondée à Tôkyô en est l'organe actif et compte des hommes d'état éminents et de hauts dignitaires: le prince Konoé, les comtes Ôkouma, Inoouhé, Matsoukata. Ce parti a été jusqu'ici assez influent pour empêcher une rupture qu'il tient pour désastreuse, en montrant au gouvernement les conséquences financières et économiques d'une guerre difficile et longue, c'est-à-dire avant tout la chute du commerce et de l'industrie du Japon au profit des États-Unis et de l'Angleterre.

Jusqu'ici, l'alliance anglo-japonaise suivie de la déclaration franco-russe du 19 mars 1902 n'a pas été un facteur belliqueux²: les Anglais pourraient être entraînés dans une guerre d'Extrême-Orient mais ils n'auraient rien à y gagner; si les Russes étaient expulsés de Mantchourie, les Japonais seuls en profiteraient; l'Angleterre retient donc son allié. Il est assez curieux d'avoir vu se réaliser au printemps dernier l'évolution politique prédite à ce propos un an plus tôt par M. de Caix³: « L'Angleterre essaiera de modérer son allié. Dans le camp opposé, la France aura à jouer un rôle analogue. Peut-être vont-elles être amenées à *causer* en raison de leur situation identique: un résultat imprévu du traité du 30 janvier et de la déclaration du 19 mars pourrait être de rétablir entre la France et l'Angleterre ce contact qui manque depuis quelques années ».

1. Voir le texte, *Bulletin du Comité de l'Asie française*, 1902, p. 51.

2. *Id.*, 1902, p. 100.

3. *Id.*, 1902, p. 101.

Situation financière. — « La dette nationale a doublé en huit ans; le 31 mars 1902, elle était de 1,310 millions de francs; il convient d'y ajouter les 125 millions (50 millions de yen) empruntés à Londres en octobre 1902. La dette communale et départementale atteint 85 millions de francs environ. Cette dette pèse en réalité très lourdement sur un pays dont la puissance contributive est relativement faible. La charge supportée par 2,500 francs de richesse nationale est de 55 francs, alors qu'elle est de 22 fr. 50 aux États-Unis, 40 francs en France, 52 fr. 50 en Italie. Pour l'exercice 1902, l'excès des importations d'or et d'argent s'est élevé à 77 millions de francs; les réserves métalliques de la banque du Japon ont atteint le 31 janvier 1903 le chiffre exceptionnel de 287 millions de francs. Par contre le montant des notes convertibles émises par la banque se maintient encore à un chiffre élevé : 586 millions le 31 janvier 1903. Le trésor doit encore à la banque 150 millions de francs. Le règlement du budget de 1901-1902 accuse un excédent de recettes de 18 millions de francs. Il y a encore des ombres au tableau; la dépréciation de l'argent qui gêne le commerce avec la Chine et ruine nombre de négociants; la mauvaise récolte du riz de 1902 qui aura pour effet un accroissement dans l'importation et une notable sortie d'or¹. »

En conséquence la plus grande prudence s'impose au pays dont le budget a passé de 192 millions en 1892 à 676 millions en 1902, 633 millions en 1903.

Programme de dépenses. — Au mois d'août 1902, les élections ont eu lieu; elles ont envoyé au parlement 192 membres du Séi-you-kwai (libéraux constitutionnels) contre 184 membres de partis divers. Le marquis Itô, chef du Séi-you-kwai, très loyaliste, reconnaissant à l'Empereur le droit absolu de choisir ses ministres soit dans les partis, soit dans les clans, soit en dehors, voulait, d'après son programme, « compléter la défense nationale d'après la marche des événements, assurer, dans les limites des ressources de la nation, la protection effective des droits et des intérêts de l'Empire ». Le coûteux programme naval et militaire étant achevé, on comptait que le gouvernement arrêterait son effort et laisserait le pays reprendre haleine. Mais, dès le mois d'octobre, on apprit que le ministère de la marine avait élaboré un nouveau programme comportant pendant six ans à partir de 1904 une dépense annuelle de 50 millions de francs; un peu plus tard, le ministre des finances annonçait pour l'avenir deux autres programmes navals, en même

1. *Questions diplomatiques et coloniales*, 1^{er} juillet 1903, p. 34 et suiv. Voir aussi même recueil, 15 avril 1903, p. 483 et suiv.

temps que des projets de construction de téléphones et de chemins de fer. D'autre part, si le marché de Londres avait souscrit l'emprunt de 125 millions, le gouvernement japonais ne pouvait trouver rien de plus ni à Londres ni à New-York, il fallait donc maintenir, augmenter même les impôts.

Dissolution de la Chambre. — Un rapprochement eut lieu entre le marquis Itô, le comte Okouma, du parti progressiste, le comte Inouuhé; des négociations se poursuivirent quelques semaines entre ceux-ci et le cabinet Katsoura. En décembre, le cabinet se décida à dissoudre la Chambre. Les élections ont eu lieu en mars; le Séi-you-kwai n'a plus sa majorité absolue, mais joint au parti progressiste (Ken-séi-hontô) il dispose de 275 voix contre 101¹. A la session de mai, le Parlement tout entier a voté les crédits pour la marine; mais la Chambre des représentants a repoussé ou réduit une série d'autres crédits et voté un blâme au ministère. Celui-ci a déclaré que tenant ses pouvoirs de l'Empereur il n'avait pas à s'incliner devant la Chambre des représentants; d'ailleurs il a obtenu de la Chambre des pairs le vote de toutes les mesures financières proposées. Toutefois, au début de juillet, le président du conseil, comte Katsoura, a offert sa démission qui a été refusée. La présence du marquis Itô à la tête de l'opposition semblant particulièrement dangereuse pour le ministère, cet homme d'état a été nommé président du Conseil privé et a dû céder la direction du Séi-you-kwai au marquis Saionzi; à la suite de ces faits, le Séi-you-kwai a commencé de se dissoudre; plusieurs de ses membres ont formé un nouveau parti sous la direction du comte Itagaki, le vétéran libéral de la Restauration, depuis longtemps retiré de la vie politique. La situation parlementaire est donc plus complexe que jamais.

Romanisation de l'écriture japonaise. — On sait que la langue japonaise s'écrit avec un mélange de caractères idéographiques chinois et de caractères syllabiques dérivant du chinois; pour plusieurs raisons que je ne puis expliquer ici, il n'est pas aujourd'hui de système graphique plus complexe. Depuis longtemps, les Japonais se rendent compte que leur écriture emploie beaucoup du temps des étudiants et qu'elle sépare profondément le Japon du monde européen où il veut prendre place; ils avaient donc, il y a une vingtaine d'années, formé une association, le Romaji-kwai, pour substituer l'alphabet latin aux caractères japonais; le Romaji-kwai

1. Ces chiffres sont donnés par l'article cité des *Questions diplomatiques et coloniales*, 15 avril 1903, p. 496. Le *Bulletin du Comité de l'Asie française*, 1903, p. 222 donne : Séi-you-kwai 193 au lieu de 190 en 1902; Ken-séi hontô 98 au lieu de 106, soit ensemble 291.

échoua piteusement devant l'impossibilité de transcrire toute l'ancienne littérature, et peut-être plus encore la langue écrite moderne où les homophones chinois (mots de même son) se présentent de plus en plus nombreux. Les Japonais ne voulurent ni rejeter tout leur passé littéraire, ni renoncer aux mots chinois pour former les mots nouveaux suivant le besoin quotidien. Aujourd'hui le Mombouchô (ministère de l'instruction publique) vient de prescrire diverses réformes : limitation du nombre des caractères chinois autorisés, simplification de l'écriture syllabique, adoption d'un système uniforme de romanisation. Cette mesure peut sembler discrète et peut-être est-elle appelée à plus de succès que les efforts du Romaji-kwai, mais le résultat n'en serait pas moins une rupture avec le passé, une modification de la langue : même au Japon, pareille révolution peut-elle se faire par décret ? Pour être technique la question n'en a pas moins d'importance ; les Japonais vont-ils s'européaniser encore davantage ? conserveront-ils cette position moyenne entre la Chine et l'Europe et qui fait leur force en Extrême-Orient ?

Grands dignitaires. — Le prince de Komatou, de la maison impériale, est mort le 18 février 1903. Né en 1846, il fut à douze ans abbé d'une importante bouzerie Ninnazi. En 1867, il demanda sans succès l'autorisation de voyager à l'étranger ; l'année suivante, il commanda avec distinction contre les troupes chōgounales. En 1871, il vint en Europe, premier prince japonais autorisé à quitter l'Empire ; l'année suivante il fut rappelé par la mort de son père, le prince de Housimi. En 1873, sur sa demande il abandonna ses grades militaires et se fit nommer sous-lieutenant afin de refaire son éducation de soldat. Mais dès 1874, il commanda en chef contre les rebelles de Saga ; il se distingua contre la révolte de Satsouma (1877) ; dans la guerre de 1894-95, il eut un commandement et fut nommé chef du grand état-major à la mort du prince d'Arissougawa. Il fit encore des voyages en Europe en 1886 et 1902.

Il est impossible, dans cette courte chronique, de donner plus qu'une idée des événements de l'année en Extrême-Orient. Le choix que j'ai dû faire a été inspiré non par l'importance respective des États, mais par l'importance des faits pour le développement de chacun. Le Japon vit aujourd'hui la vie normale d'un grand pays de forme occidentale, ses principes sont fixés ; il y a donc moins à en parler que de la Chine et même de la Corée où, par les influences extérieures, par les impulsions intérieures aussi, la constitution politique, administrative, économique, sociale est mise en question.

MAURICE COURANT.

JOURNAL DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

DIRIGÉ PAR LES DOCTEURS

Pierre JANET
Professeur au Collège de France.

et

Georges DUMAS
Chargé de cours à la Sorbonne.

SOMMAIRE

- Prof. Th. RIBOT (Paris). — *De la valeur des questionnaires en psychologie.*
Prof. Th. FLOURNOY (Genève). — *Note sur une communication typologique.*
Prof. J. GRASSET (Montpellier). — *La sensation du « déjà vu ».*
Prof. F. RAYMOND et P. JANET (Paris). — *Dépersonnalisation et possession chez un psychasthénique.*
D^r F.-L. ARNAUD (Vanves). — *Idées de grandeurs précoces dans le délire de persécution chronique.*

BIBLIOGRAPHIE

I. — *Psychologie normale.*

1^o Études générales, théories, méthodes, appareils. 2^o Études sur le système nerveux (anatomie et physiologie). 3^o Sensations et mouvements. 4^o Mémoire, imagination et opérations intellectuelles. 5^o États affectifs et actions. 6^o Psychologie de l'enfant et pédagogie. 7^o Psychologie dans ses rapports avec la linguistique, l'histoire, la science des religions, la morale et la sociologie. 8^o Psychologie dans ses rapports avec la logique et l'esthétique. 9^o Psychologie zoologique et psychologie comparée.

II. — *Psychologie pathologique.*

1^o Études cliniques des maladies mentales. 2^o Études cliniques des névroses. 3^o Études cliniques sur les dégénérescences mentales. 4^o Études sur la pathogénie des troubles mentaux et sur l'anatomie pathologique. 5^o Études sur la thérapeutique. 6^o Études médico-légales et criminologiques. 7^o Études sur les phénomènes dits supranormaux.

PROGRAMME DU JOURNAL DE PSYCHOLOGIE

Les travaux concernant les études psychologiques sont aujourd'hui disséminés en France et à l'étranger dans un grand nombre de recueils spéciaux; les uns ne sont lus que par les philosophes, les autres que par les médecins, les juristes, les psychologues de l'éducation ou les sociologues. Il a paru important de grouper les analyses de ces divers travaux dans un seul journal qui pourra devenir une sorte de *Centralblatt* pour tous ceux qui s'intéressent aux études de psychologie normale et pathologique. Les médecins et en particulier les aliénistes y trouvent toutes les études et les recherches faites par les psychologues de laboratoire et les physiologistes; ceux-ci, à leur tour, y trouvent toutes les observations pathologiques indispensables pour leurs études. Un chapitre spécial tiendra le lecteur au courant des recherches curieuses entreprises aujourd'hui de tous côtés sur ces phénomènes dits supranormaux situés sur les frontières de la science.

Une première partie du *Journal*, la plus courte, rapportera des expériences pathologiques et des observations relatives aux psychoses et aux névroses particulièrement intéressantes pour l'étude des problèmes actuels de la psychologie.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

UN AN, 14 fr. — LE NUMÉRO, 2 fr. 60

Parait tous les deux mois, avec figures dans le texte.

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

VIENNENT DE PARAÎTRE :

MINISTRES ET HOMMES D'ÉTAT :

Okoubo

Par Maurice COURANT

Table :

Avertissement. — Le Japon en 1830. — L'enfance et la jeunesse (1830-1858). — Vers la restauration (1858-1868). — La constitution du Japon nouveau (1868-1871). — Les relations extérieures (1868-1876). — Les dernières réformes et les dernières luttes (1873-1878).

1 vol. in-16, avec un portrait en phototypie. 2 fr. 50

PRÉCÉDEMMENT PARUS :

BISMARCK, par H. WELSCHINGER. 1 vol. in-16. 2 fr. 50

PRIM, par H. LÉONARDON. 1 vol. in-16. 2 fr. 50

DISRAËLI, par M. COURCELLE. 1 vol. in-16. 2 fr. 50

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

La politique orientale de Napoléon. Sebastiani et Gardane, 1806-1808, par E. DRIault, prof. d'histoire au lycée de Versailles. 1 vol. in-8°. 7 fr.

De Waterloo à Sainte-Hélène (20 juin — 16 octobre 1815). La Malmaison — Rochefort — Sainte-Hélène, par J. SILVESTRE. 1 vol. in-16. 3 fr. 50

Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales, 1860-1900. par Henri CORDIER, professeur à l'École des langues orientales. 3 vol. in-8, avec cartes et index. Chacun. 40 fr.

La démocratie socialiste allemande, par E. MILHAUD, professeur à l'Université de Genève. 1 vol. in-8. 40 fr.

La transformation de l'Égypte, par Ab. MÉLIN, professeur à l'École coloniale. 1 vol. in-16. 3 fr. 50

Le pays magyar, par R. RECOULY. 1 vol. in-16. 3 fr. 50

La Prusse et la révolution de 1848, par Paul MATTER, docteur en droit, substitut au Tribunal de la Seine. 1 vol. in-16. 3 fr. 50

BIBLIOTHÈQUE DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE

Les phénomènes psychiques, Recherches. Observations. Méthodes, par J. MAXWELL, docteur en médecine, avocat général près la Cour d'appel de Bordeaux. Préface de Ch. RICHET. 1 vol. in-8. 5 fr.

La philosophie d'Ernest Renan, par R. ALLIER. Deuxième édition, revue et augmentée. 1 vol. in-16. 2 fr. 50

L'idéal esthétique, Esquisse d'une philosophie de la beauté, par Fr. ROUSSEL-DESPIERRES. 1 vol. in-16. 2 fr. 50

Nouveau programme de sociologie. Introduction à l'étude des sciences du monde supraorganique, par E. DE ROBERTY. 1 vol. in-8. 5 fr.

Les maîtres de la pensée contemporaine, par Jean BOURDEAU. 1 vol. in-16. 2 fr. 50

L'instruction de l'armée française de 1815 à 1902, par le Général JOURDY. 1 fort volume in-12. 3 fr. 50

